

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Versement d'une subvention à l'association Nouméa Centre Ville pour l'année 2018 et signature de la convention d'objectifs correspondante

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Afin de préserver et de développer en centre-ville un commerce attractif et de qualité, la Ville de Nouméa, la province Sud, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nouvelle-Calédonie, l'Office du Tourisme de Nouméa ainsi que le Syndicat des Commerçants ont souhaité formaliser leur partenariat en 2002 à travers la création de l'association Nouméa Centre Ville.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Contribuer à la notoriété et à la valorisation de l'image du centre-ville,
- Promouvoir et animer la Ville de Nouméa à travers son activité commerciale,
- Inciter les consommateurs à fréquenter davantage les petits commerces,
- Assurer, en partenariat avec les décideurs et les acteurs locaux, une bonne gestion du centre-ville et faire participer les commerçants à des actions publiques, favoriser toute autre action permettant la dynamisation du commerce,
- Maintenir un équilibre économique entre les différentes formes de distribution.

Considérant l'intérêt, pour la Ville de Nouméa, de renforcer l'attractivité économique du centre-ville, vitrine de la commune, la Ville apporte annuellement à l'association un soutien financier.

Pour l'année 2018, il est proposé de conclure une convention d'objectifs, destinée à accompagner les objectifs définis ci-dessous. S'agissant de projets visant à répondre à des besoins réels des commerçants, incluant nécessairement des financements émanant des collectivités et partenaires compétents dans le domaine économique, un travail est actuellement en cours entre la Ville et Nouméa Centre Ville.

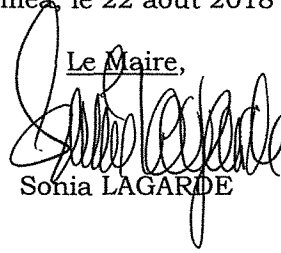
Objectifs de Nouméa Centre Ville	Moyens mis en œuvre par Nouméa Centre Ville (F/CFP)	Répartition de la subvention de la Ville de Nouméa par objectif (F/CFP)	Taux
Promouvoir la proximité citoyenne avec le dispositif des stewards urbains	62.371.798	30.000.000	48,1 %
Dynamiser l'attractivité du centre-ville avec l'organisation des Jeudis du centre-ville et la participation à diverses animations en centre-ville	32.524.359	10.000.000	30,7 %
Dynamiser l'attractivité du centre-ville avec l'organisation des dimanches en mode doux (de janvier à avril ; à partir de mai, la Ville organise cette animation)	3.388.813	3.388.813	100 %
TOTAL	98.284.969	43.388.813	44,1 %

Par délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa du 12 décembre 2017 n° 2017/1063, ce montant a fait l'objet d'un acompte de 12.500.000 F/CFP à valoir sur la subvention 2018.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement à l'association Nouméa Centre Ville du reliquat de la subvention de 30.888.813 F/CFP au titre de l'année 2018 et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs correspondante.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 22 août 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



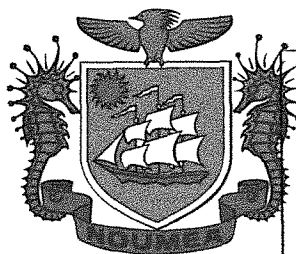
DEMANDE DE SUBVENTION ECONOMIQUE RETENUE

Budget disponible : 50.000.000 F

Proposition d'attribution : 43.388.813 F

Disponible après proposition : **0 F**

Nom de l'association	Année de création	Objet de la demande	Montant sollicité	Coût total du projet	Autres organismes sollicités	Montant perçu en 2017	Proposition
Nouméa Centre Ville (Président : M. David GUYENNE)	2002	Proximité citoyenne Dynamiser l'attractivité du centre-ville	50.000.000 F	98.284.969 F	Province Sud : 15.300.000 F CCI : 1 050 000 F Aides privées : 25.069.204 F	50.000.000 F	43.388.813 F
						TOTAL	43.388.813 F


Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

VILLE DE NOUMEA

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 05.09.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
DATE D'AFFICHAGE 05.09.2018	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Angélo PITO
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
			M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
Nombre de présents	:	28	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
Nombre de votants (13 procurations)	:	41	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Gaël YANNO
			Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
			M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
<u>SORTIE DE :</u>			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFFENUA
Mme M. LAGNEAU			Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Charles ERIC
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant le versement d'une subvention à l'association Nouméa Centre-Ville pour l'année 2018 et la signature de la convention d'objectifs correspondante

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **11 SEP. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2002/265 du 28 février 2002 autorisant un partenariat avec la Province Sud, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Syndicat des Commerçants et l'Office du Tourisme pour la gestion du centre-ville de Nouméa,

VU la convention de partenariat pour la gestion du centre-ville de Nouméa du 25 mars 2002,

VU les statuts de l'association,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/1063 du 12 décembre 2017 attribuant des avances de subventions à divers organismes avant le vote du budget primitif pour l'année 2018,

VU la demande de l'association en date du 5 février 2018,

VU le courrier de la Ville de Nouméa en date du 21 mars 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget primitif 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/615 du 31 juillet 2018 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

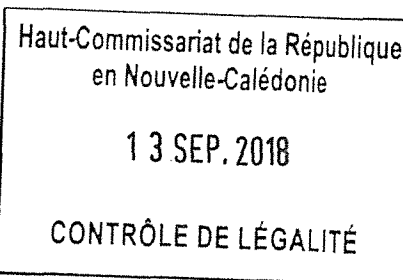
VU la note explicative de synthèse n° 2018/179 du 22 août 2018,

La Commission de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels entendue en séance du 29 août 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /



Est approuvée la convention avec Nouméa Centre Ville pour l'année 2018 conformément aux objectifs et moyens ci-après définis :

Objectifs de Nouméa Centre Ville	Moyens mis en œuvre par Nouméa Centre Ville (F/CFP)	Répartition de la subvention de la Ville de Nouméa par objectif (F/CFP)	Taux
Promouvoir la proximité citoyenne avec le dispositif des stewards urbains	62.371.798	30.000.000	48,1%
Dynamiser l'attractivité du centre-ville avec l'organisation des Jeudis du centre-ville et la participation à diverses animations en centre-ville	32.524.359	10.000.000	30,7%
Dynamiser l'attractivité du centre-ville avec l'organisation des dimanches en mode doux (de janvier à avril ; à partir de mai, la Ville organise cette animation)	3.388.813	3.388.813	100%
TOTAL	98.284.969	43.388.813	44,1%

ARTICLE 2 /

Un crédit de 43.388.813 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 «Charges de gestion courante», fonction 90 «Interventions économiques» pour être versé à l'association Nouméa Centre Ville.

Sera déduit de ce crédit, l'acompte de 12.500.000 F/CFP versé à l'association Nouméa Centre Ville à valoir sur la subvention 2018, suite à la délibération n° 2017/1063 du conseil municipal du 12 décembre 2017 susvisée.

ARTICLE 3 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer la convention d'objectifs définissant les modalités de versement de ladite subvention et les engagements réciproques des parties.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 /

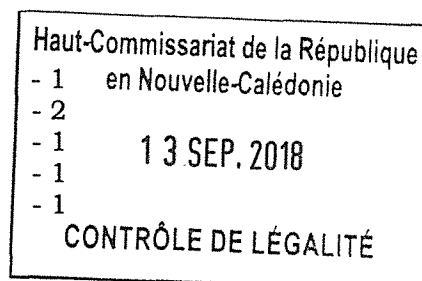
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'association Nouméa Centre Ville.

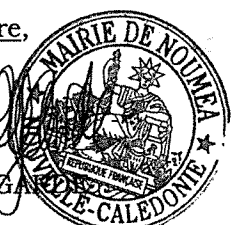
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 11 SEP. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 12 SEP. 2018

DESTINATAIRES :
 SUBD. ADMINIS. SUD
 D.F. (dont T.P.S.)
 S.G.
 D.C.P.R.
 ASSOCIATION N.C.V.

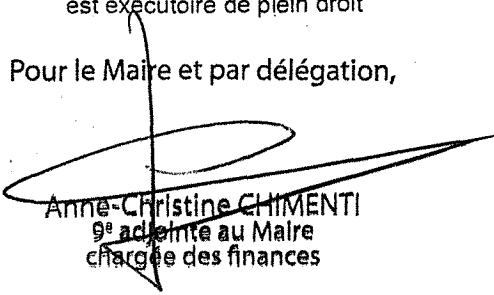


Le Maire,
 Sonia LAGA


Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **13 SEP. 2018**
au Commissaire Délégué
et notifié le **13 SEP. 2018**
~~et/ou publié~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances